

TOUR ASINELLI

RÈGLEMENT ET NORMES DE COMPORTEMENT

La Direction se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, imposées par les circonstances, pour garantir la sécurité des personnes ou des choses comme, par exemple, interdire l'accès, à la seule discrétion du personnel, aux visiteurs qui ne respectent pas les normes réglementaires qui suivent. Dans ce cas, le billet d'entrée déjà acheté ne sera pas remboursé.

1. Réservation obligatoire

- Une réservation est nécessaire pour accéder à la Tour Asinelli;
- Les visiteurs doivent se présenter au moins cinq minutes avant l'heure réservée à l'entrée de la Tour Asinelli;
- En cas de retard, aucun remboursement ne sera accordé et il sera nécessaire d'acheter un nouveau billet d'entrée, en fonction des disponibilités du moment.

2. Conditions de santé

- La visite de la Tour Asinelli est fortement déconseillée aux visiteurs ayant des difficultés motrices, aux cardiaques, aux asthmatiques, aux personnes souffrant de vertiges et claustrophobes et, en général, en cas de pathologies ou d'états incompatibles avec des activités entraînant un effort particulier.

3. Accès des mineurs

- Les mineurs ne pourront accéder à la Tour Asinelli qu'avec un accompagnateur majeur. Les parents ou qui de droit assument la responsabilité des mineurs qui leur sont confiés pendant toute la durée de la visite de la Tour.

4. Animaux

- Les animaux, quelle que soit leur taille, ne sont pas admis à l'intérieur de la Tour Asinelli.

5. Sacs et sacs à dos volumineux

- Il est interdit d'entrer avec des sacs et des sacs à dos volumineux.

6. Vêtements et chaussures

- L'accès à la Tour Asinelli est interdit avec des chaussures à talons, des pantoufles ou pieds nus;
- Il est recommandé de porter des chaussures appropriées et antidérapantes, car le sol de la Tour;

- Asinelli peut être accidenté et nécessite une attention lors de la montée et de la descente;
- Pour la visite de la Tour Asinelli, il est conseillé d'adopter des vêtements confortables.

7. Nourriture et boissons

- Il est interdit de consommer des aliments et des boissons de toute nature à l'intérieur de la Tour Asinelli, à l'exception de l'eau.

8. Sécurité et comportement

- Les visiteurs ont le devoir de se comporter de manière responsable et attentive, en s'abstenant de tout comportement non conforme aux prescriptions du présent Règlement et à celles données par le personnel préposé ;
- Il est interdit de se pencher au-dessus des parapets et des garde-corps;
- Il est interdit de tenir des objets dans le vide ou de les lancer depuis la Tour Asinelli;
- Il est interdit de fumer;
- Il est interdit d'entrer avec des bouteilles en verre ;
- Il est interdit d'endommager les structures de la Tour Asinelli;
- L'accès à des zones autres que celles incluses dans le parcours de visite de la Tour Asinelli est interdit;
- Il est interdit de commettre des actes susceptibles de compromettre la sécurité des personnes et des biens. Tout accident ou événement anormal doit immédiatement être signalé au personnel;
- Il est interdit d'abandonner des déchets à l'intérieur de la Tour Asinelli.

9. Indications et prescriptions du personnel

- Le personnel de surveillance est à la disposition des visiteurs pour des indications générales sur le parcours. Il est également

responsable de la sécurité de la Tour Asinelli et du bon déroulement de la visite: les indications et les prescriptions du personnel de surveillance doivent donc être scrupuleusement respectées;

- Tout au long du parcours, le personnel est autorisé à demander la présentation du billet d'entrée: veuillez donc le conserver soigneusement jusqu'à la fin de la visite;
- Les visiteurs doivent se conformer aux consignes figurant sur les panneaux d'affichage;
- Les visiteurs doivent se conformer aux instructions du personnel et, en cas de besoin ou de demande spécifique, ils doivent se référer uniquement au personnel de la Tour Asinelli;
- Le personnel de surveillance a la responsabilité de la sécurité dans la Tour Asinelli, par conséquent, en cas d'alarme, les visiteurs sont tenus de suivre strictement les indications des opérateurs;
- En cas de tentative de vol dans la Tour Asinelli, certaines mesures urgentes peuvent être prises, telles que la fermeture des accès et le contrôle des sorties.

10. Conditions climatiques et cas de force majeure

- En cas de conditions climatiques défavorables (brouillard, vent fort, pluie) ou de force majeure, l'accès à la Tour Asinelli pourra être suspendu pour des raisons de sécurité. Le billet d'entrée déjà acheté sera intégralement remboursé ou échangé avec une autre date disponible au choix de l'acheteur.

11. Vidéos et photos

- Au cours de la visite, il est permis de prendre des vidéos et des photos sans flash et sans trépied, uniquement à des fins non commerciales. Toute dérogation doit être formellement autorisée par la Direction.

12. Évacuation de la Tour Asinelli

- En cas de début d'incendie ou de toute autre urgence, il est recommandé de rester calme. Si l'évacuation de la Tour Asinelli est prévue, il faut procéder avec discipline et ordre, en respectant les directives du personnel.

13. Vidéosurveillance

- Dans certaines zones de la Tour Asinelli, des systèmes de vidéosurveillance sont actifs dans le seul but d'assurer la sécurité et de protéger le bâtiment. Conformément à la loi, les images sont visionnées par les agents de surveillance et peuvent être consultées par le personnel désigné ou par les autorités de sécurité publique.

14. Contrôles de sécurité

- En demandant l'accès à la Tour Asinelli et/ou en achetant le billet d'entrée, le visiteur accepte sans réserve que des contrôles de sécurité soient effectués sur les sacs à dos, les conteneurs, les sacs ou les autres objets qu'il détient, dans le respect des normes légales et des dispositions du présent Règlement;
- Les sacs à main, les sacs, les sacs à dos et tout autre objet pourront être soumis à des contrôles de sécurité aussi bien à l'entrée, avant d'accéder à la Tour Asinelli, qu'à l'intérieur pendant la visite;
- Par contrôle de sécurité, on entend un contrôle limité afin de vérifier la présence éventuelle d'objets susceptibles de blesser ou de nuire à la sécurité d'autrui ou d'endommager des biens et des choses. Le contrôle des sacs à main, des sacs à dos, des sacs, etc., et des autres objets personnels en possession du visiteur se fera en demandant à celui-ci d'en montrer le contenu;
- La Direction se réserve le droit d'interdire l'entrée aux personnes qui ne souhaitent pas se soumettre au contrôle.

Le non-respect des consignes du présent Règlement pourra entraîner l'éloignement de la Tour Asinelli. La Direction décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages aux personnes ou aux choses causés par l'imprudence ou le non-respect des normes de sécurité et des règlements. Les visiteurs seront tenus d'indemniser les dommages causés à la structure.